

CONSEIL DÉLÉGUÉ

JEUDI 14 FEVRIER 2019 À 19 H 30

Le **14 FEVRIER 2019 à 19 Heures 30**, les membres du Conseil délégué de la Commune de **CHAMPTOCEAUX ORÉE-D'ANJOU** se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire délégué conformément aux articles L 2121.7 à L 2121.34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation du 6 février 2019.

Présents : BOURGEOIS Jean-Yves, BIOTTEAU Sabrina, BEDUNEAU Christian, MARCHAND Simone, PRIMITIF Jacques, GILIS Philippe, TOUCHAIS Michel, PERRON Gwénola, BRAY Aline, SALMON Valérie, BIDEF Claudine, SANDHINHA Florence

Absents excusés : Jeannine HIVERT qui donne pouvoir à Christian BEDUNEAU, Abou DOSSO donne son pouvoir à Claudine BIDEF, André TERRIEN, Hubert GUITON

Absent non excusé : Philippe MARTIN

Secrétaire de séance : Simone MARCHAND

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DÉLÉGUÉ

Le compte rendu de la séance du 9 janvier 2019 ne fait pas l'objet d'observations.

A 19 H 30 - PROJET D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA GAGNERIE-LA TÉNOTERIE

Messieurs ROQUES et LE HOUEROU (European Homes Ouest) présentent le projet d'extension sur le lotissement de la Gagnerie-La Ténoterie.

Explication de la situation actuelle sur la première tranche :

- les 22 logements sociaux du groupe PODELIHA seront terminés en fin d'année ;
- sur les 32 lots commercialisés : 22 terrains ont fait l'objet d'acquisition par des propriétaires et 6 terrains sont en option d'achat ;
- les travaux de finition sont prévus fin 2020.

Explication d'une deuxième tranche :

Le projet porterait sur 20 terrains libres de constructeur et 10 logements sociaux.

Pourquoi continuer maintenant ? Cela permettrait :

- de reprendre les voies en attente ;
- de terminer ce qui est commencé dans la même dynamique qu'actuellement ;
- de finaliser le PUP et Orée-d'Anjou obtiendra le financement total ;
- de profiter du PLU en zone 1AU actuellement, alors qu'après l'approbation du nouveau PLU, ce terrain serait en zone 2AU.

Autres :

Une réunion est prévue en mars pour les travaux du tourne à gauche avec les services techniques départementaux. Un élu souhaite l'implantation d'une aire de jeux (city park) sur cette deuxième tranche.

Monsieur le Maire délégué précise que la décision finale sera prise lors du conseil Orée-d'Anjou fin mars 2019 après l'orientation de la commune déléguée de Champtoceaux et qu'il faudra modifier le PUP en conséquence.

1.1- LOTISSEMENT EUROPEAN HOMES OUEST

Monsieur le Maire délégué, suite à la présentation de l'extension du projet de lotissement de la Ténoterie-La Gagnerie, demande aux élus de se positionner.

Observations :

Question sur le lotissement communal : sous quel délai la vente des lots peut avoir lieu ? Il est répondu que ce ne serait pas dans l'immédiat car le dossier n'est pas encore instruit par le cabinet BCG.

En raison de la baisse de la natalité, les effectifs des classes des écoles sont en diminution, la nouvelle population pourrait donc être absorbée.

Il n'y a pas eu de nouveaux projets lotissements depuis 2004 à Champtoceaux.

Champtoceaux est un pôle attractif par son cadre de vie, sa situation géographique à proximité des pôles économiques de Nantes et d'Ancenis, ses équipements scolaires du primaire jusqu'aux collèges.

Il serait opportun de penser à l'esthétique (entretien des parcelles) du futur lotissement communal pour valoriser le site et le rendre agréable aux nouveaux habitants.

Le PUP (Projet Urbain Partenarial) devra être modifié en conséquence.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider l'extension du lotissement La Gagnerie-La Ténoterie au bénéfice de la société European Homes Ouest et modifier en conséquence le PUP dont l'avenant N°1 a été validé par délibération du conseil municipal Orée-d'Anjou en date du 29/11/2018 et qui prévoit dans le périmètre de participation défini dans le PUP (77.770 m²), que l'urbanisation s'effectuera en trois tranches selon les modalités suivantes (tranche 1, tranche 2, tranche 3).

1.2- DOSSIER CIMETIÈRE

Christian BEDUNEAU explique qu'il n'y a plus beaucoup de places pour les concessions et dans le terrain commun. Il faudrait donc :

- lancer une procédure de reprise selon les articles L 2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (inventaire, arrêté, information...), pour certaines tombes situées en terrain commun ;
- chiffrer les travaux de murs de soutènement sur la partie du terrain commun en raison de la pente ;
- préparer et organiser le nouveau terrain pour les concessions sans oublier d'insérer le columbarium. Un cimetière paysager pourrait être étudié ;
- mettre en place un groupe de travail : Christian BEDUNEAU, Gwénola PERRON, Philippe GILIS se proposent.

Le coût financier de toute cette opération sera présenté aux élus et imputé sur le chapitre dépenses imprévues.

Un devis du Cabinet Arrondel est présenté pour un montant de 680 € HT - 816 € TTC pour un levé topographique avec limites, relief, végétation, relevé des tombes, altimétrie.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis du cabinet Arrondel, mettre en place un groupe de travail et lancer la procédure de reprise de certaines tombes situées en terrain commun.

1.3- ÉTUDE ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES LA PATACHE-LES BAUDRIES

Monsieur le Maire délégué explique que le cabinet IRH, à sa demande, présente un devis d'étude sur le traitement des eaux pluviales sur le secteur de la Patache et des Baudries suite aux inondations qui se sont produites notamment en juin 2018 occasionnant des dégâts sur les voiries d'accès et sur la propriété des riverains au niveau de la Patache et des Terrinières.

Les assurances ont été sollicitées et ont versé des indemnités aux personnes sinistrées.

Cette étude sera réalisée en partenariat avec les services et les élus référents Orée-d'Anjou.

La commune déléguée de Champtoceaux souhaite réaliser une étude hydraulique ayant pour objectif de comprendre le fonctionnement hydraulique de ces deux secteurs, les raisons des désordres et de définir les actions à mettre en œuvre pour sécuriser l'évacuation des eaux pluviales sur les deux secteurs.

Le coût de cette mission s'élève à 8.400 € HT - 10.080 € TTC. Cette dépense sera prise sur le chapitre dépenses imprévues en investissement.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider cette étude.

Dans le cadre du budget 2019, une étude sur la Boire de la Patache sera réalisée au niveau Orée-d'Anjou.

1.4- DEVIS DU SIEML

Monsieur le Maire délégué présente un devis du SIEML pour des travaux de desserte électrique à la Gautellerie pour un montant de 3.567 € dont 2.877 € à la charge de la commune.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis du SIEML.

1.5- DEVIS

Monsieur le Maire délégué présente un devis des Etablissements BOUILLAULT pour l'entretien de la salle de sports et des vestiaires au stade Gilbert Saily pour un montant de 300 € HT mensuels, cet entretien pourrait commencer à compter du 1^{er} mars 2019.

Pour rappel, actuellement ce sont les services techniques qui effectuent le nettoyage.

Une question est posée sur le nettoyage des moquettes lors d'une manifestation. A voir avec les utilisateurs.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis de 300 € HT mensuels, du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

Monsieur le Maire délégué présente un devis d'Auditecom pour le changement des postes téléphoniques au secrétariat pour un montant de 3.850 € HT - 4.620 € TTC. Cette dépense sera prise sur le chapitre dépenses imprévues.

Ces postes seront plus modernes, plus performants, équipés de casques.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis Auditecom pour un montant de 3.850 € HT - 4.620 € TTC.

Quel est le coût de la maintenance et des déplacements ? Se renseigner auprès de la commune Orée-d'Anjou.

Simone MARCHAND présente un devis de maintenance des établissements ABCP cuisine de Mésanger pour l'ensemble du matériel froid, cuisson, préparation froide et laverie du Pôle Enfance avec une redevance annuelle de 856 € HT.

Le coût d'intervention est de 104 € HT le week-end + 24 € HT de frais de déplacement.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis des établissements ABCP cuisine pour un montant de 856 € HT annuels.

Michel TOUCHAIS présente un devis de Didier BROUARD, agriculteur à DRAIN, pour un entretien annuel par éco-pâturage sur trois parcelles situées dans la Coulée de la Luce pour un montant de 1.250 € HT - 1.500 €.

Après en avoir discuté à l'unanimité, le conseil délégué sollicite le conseil municipal pour valider le devis de Didier BROUARD pour un montant de 1.250 € HT annuels.

INFORMATIONS

1.6- COMPTE RENDU

Commission Culture commune déléguée

Organisation des expositions pour la saison 2019 à venir.

Rappel de la manifestation Jeux au Champalud le 23 juin 2019.

Livrées de Loire : la manifestation ne sera pas renouvelée.

Aline BRAY signale qu'un festival est organisé sur St Florent le Vieil en lien avec la Loire à vélo.

Commission culture Orée-d'Anjou

La commission propose une animation jeux sur 5 jours, du 31 juillet au 4 août, avec des spectacles musicaux en soirée et un point restauration buvette sur le site du Cul du Moulin. Le restaurant le Port du Moulin a été consulté sachant que les menus seraient complémentaires.

Une subvention de 4.000 € sera demandée à Orée-d'Anjou dans le cadre d'une animation touristique estivale.

Commission communication Orée-d'Anjou

La commune Orée-d'Anjou a prévu d'installer un totem dans chaque commune déléguée pour indiquer les horaires d'ouverture des mairies déléguées et leurs coordonnées ; à Champtoceaux il sera installé à l'angle du jardin de la Mairie.

1.7- INFORMATIONS COMMUNE DÉLÉGUÉE

Monsieur le Maire délégué relate les dernières informations pour la commune déléguée de Champtoceaux :

V L'avant-projet sécuritaire de la Rue du Pont Trubert réalisé par le Cabinet Arrondel est présenté aux élus. Il est précisé que c'est une route départementale et qu'une rétrocession par le Département est prévue. A suivre donc avec les services départementaux. Les commissions Voirie et Accessibilité devront se réunir avant de prévoir une présentation aux riverains.

V L'appel d'offres des travaux de l'église est terminé, l'étude des plis est en cours.

V Manifestation d'un trail sur Champtoceaux-Drain-La Varenne le dimanche 24 mars (500 participants), de 9 H à 13 H.

V Un Castrocelsien a adressé un courrier sur les difficultés rencontrées concernant l'accessibilité en fauteuil d'un passage piéton Rue de Bretagne.

1.8- INFORMATIONS COMMUNE ORÉE-D'ANJOU

Monsieur le Maire délégué relate les dernières informations pour la commune Orée-d'Anjou.

V Les budgets ont été votés le 31 janvier 2019, donc les devis peuvent être signés pour les opérations d'investissement et ainsi lancer les dépenses.

V L'organisation des pôles de proximité et la modification des horaires d'ouvertures de la mairie déléguée seront effectives au 1^{er} mars 2019.

Les nouveaux horaires d'ouverture seront communiqués par voie de presse, affichage électronique, Orée Mag.

2- INTERVENTIONS ORALES

V L'entreprise FREMY interviendra pour la reprise des joints au Pôle Enfance ; sachant qu'il faut 15 jours de travail, la date doit être bien choisie afin de ne pas perturber le fonctionnement de la structure enfance.

V Une expertise aura lieu le 20 février suite à un problème d'infiltration au Pôle Enfance.

V Des travaux à la salle Jeanne d'Arc sont en réflexion.

V Un audit thermique est en cours au groupe scolaire les Garennes. C'est un bâtiment qui coûte beaucoup en énergie.

V Réunion le 11 mars avec le groupe marché.

V Deux réunions sont prévues le 1^{er} mars et le 6 mars avec les associations locales, à l'initiative d'Aline BRAY dans le cadre d'une action départementale.

V Une plaque d'égout doit être changée à la Patache.

V Le panneau d'information électronique bouge, vérifier sa prise au vent.

V Une pierre sur la RD 751 est dangereuse, prévenir les services techniques du Département.

V La boîte à idées révèle quelques observations (manque d'animations sur la commune, achat en solde de guirlandes de Noël, suppression du Petit Rapporteur, réflexion sur le projet du cheminement piéton du Clos Denis à la Rue Jean V).

Concernant ce dernier point, Monsieur le Maire délégué répond que le dossier n'a pas abouti avec l'achat de parcelles.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST CLOSE À 22 H 20

LA PROCHAINE RÉUNION AURA LIEU LE JEUDI 14 MARS 2019 À 20 H.